Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 1/70

L'Agglo
Grand Guéret Communauté

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Entité de gestion d'eau potable

Service en régie

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 2/70

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
1.1. Présentation du territoire desservi 2
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
1.4. Nombre d'abonnés 3
1.5. Eaux brutes 5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
1.5.2. Achats d'eaux brutes 7
1.6. Eaux traitées 7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 7
1.6.2. Production 7
1.6.3. Achats d'eaux traitées 10
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
1.6.5. Autres volumes 11
1.6.6. Volume consommé autorisé 11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 11
2. Tarification de l'eau et recettes du service 12
2.1. Modalités de tarification 12
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 13
2.3. Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020 14
2.4. Recettes 15
3. Indicateurs de performance 16
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 16
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 16
3.3. Indicateurs de performance du réseau 18
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 18
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 19
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 20
3.5. Autre indicateur technique : données de consommation énergétique 20
3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 21
3.7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 22
3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 22
3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 23
3.10. Taux de réclamations (P155.1) 23
4. Financement des investissements 24
4.1. Branchements en plomb 24
4.2. Montants financiers 24
4.3. État de la dette du service 24
4.4. Amortissements 24
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 25
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 25
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 26
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 26
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 26
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 27
ANNEXES 1 à 3 ..... 28 à 69

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 3/70

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

* Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
* Nom de l'entité de gestion : eau potable : Entité de gestion "eau potable" en régie
* Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
* Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☑	☐
Traitement (1)	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, Guéret, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Savennes

  Au 1er janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service de l'eau potable de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

* Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
  - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
  - Déliberation du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020
* Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
  au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
* Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022
* Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 4/70

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert **26 903 habitants** au 31/12/2024 (26 969 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 647 abonnés** au 31/12/2024 (13 599 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Ajain (23002)	535	553
Anzême (23004)	374	372
Bussière-Dunoise (23036)	835	902
Gartempe (23088)	101	103
Glénic (23092)	391	407
Guéret (23096)	5 447	5 462
Jouillat (23101)	306	300
La Brionne (23033)	210	221
La Chapelle-Taillefert (23052)	234	238
La Saunière (23169)	306	293
Mazeirat (23128)	91	93
Montaigut-le-Blanc (23132)	259	263
Peyrabout (23150)	120	118
Saint-Christophe (23186)	90	89
Saint-Eloi (23191)	120	119
Saint-Fiel (23195)	567	584
Saint-Laurent (23206)	367	334

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 5/70

Commune (suite)	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024 (*)
Saint-Léger-le-Guérétois (23208)	233	245
Saint-Silvain-Montaigut (23242)	166	175
Saint-Sulpice-le-Guérétois (23245)	1 104	1096
Saint-Vaury (23247)	1 140	1078
Saint-Victor-en-Marche (23248)	233	230
Saint-Yrieix-les-Bois (23250)	238	236
Savennes (23170)	132	136
Total abonnés	**13 599**	**13 647**
Variation en %	**0,35 %**	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **17,62 abonnés/km** au 31/12/2024 (17,58 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,97 habitant/ abonné au 31/12/2024** (inchangé par rapport à 2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **90,6 m^3/abonné/an** au 31/12/2024 (99 m^3/abonné au 31/12/2023).

La Ville de Guéret représente 40 % du nombre d'abonnés en 2024.

(*) les données sont issues du nouveau logiciel de gestion des abonnés (Omega – JVS) mis en place en 2024 et présentent des variations (+/-) pour certaines communes par rapport à l'année N-1.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 6/70

1.5.Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé au total **2 055 403 m³** pour l'exercice 2024 (1 808 765 pour l'exercice 2023), soit **+ 13,6 %.** Ceci est lié à une année 2024 nettement plus pluvieuse. Cela a limité les besoins de prélèvements en eau de surface au profit des eaux de captages pour certains très productifs.

➔ Volumes prélevés sur les ressources des communes en 2024 (hors Guéret) :

Commune	Liste des ressources et implantation	Référence SISE-EAUX	Volumes prélevés m³
Ressources d'origine souterraine (captages)			
Bussière Dunoise	Captages Cessac n°1 et n° 2	23000-514/515	13 318
	Captages Balsac n°1 à n° 4	23000-906/905/904/506	54 150
	Captages Peu Chaud n° 1 et n° 2	23000-911/508	
	Captages Peu Jarissou n°1 à n° 5	23000-910/909/908/907/510	
	Captages Maumont n° 1 à n° 3	23000-511/512/513	4 246
	Captage La Vergne	23000252	14 661
	Captage La Size (hors service)	23000256	---
Glénic	Captages Villemôme n° 1 à n° 4	23000-640/641/642/643	32 444
La Chapelle-Taillefert	Captage Puy du Chiroux	23000261	9 489
	Captage Montmallet n°1 G et n° 2 D	23000-259/260	14 092
Montaigut-le-Blanc	Captage Montaigut Bourg	23000684	30 694
Peyrabout	Captages Peyrabout	23000715	15 139
Saint-Christophe	Captage Le Masgiral	23000344	22 812
Saint-Eloi	Captage Montpigeaud	23000348	8 750
Saint-Léger-le-Guérétois	Captage La Rue Basse	23000370	2 281
	Captage Le Bourg	23000367	14 373
	Captage Les Betoulles	23000-368/610	7 588
Saint-Silvain Montaigut	Captage Sous-la-Faye	5526	1 123
Saint-Sulpice-le-Guérétois	Captages Cherpelat n° 1 et n° 2	23000-400/401	22 470
	Captages Les Coussières n° 1 à n° 3	23000-773/968/969/399	8 161
	Captage Pierres Civières		
	Captages Banassat n° 1 Aval, n° 2 Gauche, n° 3 Droit et n° 4	23000-395/396/397/398	38 271
	Captage Les Betoulles	23000395	61 890

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 7/70

Saint-Vaury	Captages Villestivaud n° 1 et n° 2	23000-405/406	75 255
	Captage Sainte Valéry	23000408	31 461
	Captages Le Roudeau n° 1 à n° 4	23000-774/898/899/403	30 297
	Captage Le Peyroux	23000407	6 970
	Forage de Roche	23001516	8 372
Saint-Victor en Marche	Captages de Beauvais n° 1 et n° 2	23000-409/803	30 756
Saint-Victor en Marche (Azat-Chatenet)	Captage de Montpeyroux	23000682	25 676
Saint-Yrieix les Bois	Captages Saint-Yrieix n° 1 Bas et n° 2 Haut	23000-790/775	141 951
	Captages Pétillat n°1 à n° 6	23000718	
	Captage les Séchaux	23000-716/717	
Ressource d'origine superficielle			
Saint-Yrieix les Bois	Retenue de Beaumont (étangs de Chiroux)	23000-725/837	18 250
Sous-total ressources communes (hors Guéret)			**744 940**

La production des ressources (hors Guéret) a augmenté de 4,9 % par rapport à 2023.

➔ Détail des volumes prélevés sur **les ressources de Guéret** en 2024 :

Ressource et implantation	Rappel volume prélevé en 2023 m³	Volume prélevé en 2024 m³	Variation en %
Ressources d'origine souterraine (captages)			
Forêt de Chabrières : captage de Chabrières, captages de Rio Cledou 1, 2, 3, 4, 5, 6			
Sous-total 1 - Forêt de Chabrières %	**174 270**	**338 936**	**+ 94,5 %**
Forêt de Chabrières (Badant) : captages de la Fontaine aux Sangliers 19, 21, 22, 32, 35, 36; captages de Badant Champs 27, 28, 29, 30 ; captages Bois 31, 37, captage de 6 Tilleuls 24 ; captages de Pré du Garde 25, 26, 26C, 38			
Sous-total 2 - Forêt de Chabrières (Badant) %	**208 019**	**224 683**	**+ 8,0 %**
Forêt du Maupuy : captages de Aile N/E 14, 15, 19, 21, 22, 23, 28 ; captages de Aile N/O 4, 4bis, 5 regard 5 -1G, 6, 6bis, 8, 11, 12 ; captages de Aile S/O 1,2 captages de Aile Sud Est 24, 26, 27			
Sous-total 3 - Forêt de Maupuy %	**442 597**	**739 348**	**+ 67,0 %**
Ressource d'origine superficielle			
Prise d'eau sur La Gartempe (St Silvain Montaigut)	273 980	7 496	
Sous-total 4 - prise d'eau Gartempe %	**273 980**	**7 496**	**- 97,3 %**
Total production ressources de Guéret	**1 098 866**	**1 310 463**	**+ 19,3 %**

La production des ressources de Guéret a augmenté de19,3 % par rapport à 2023.

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume total prélevé est de **98,7 %**

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 8/70

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Il n'y a pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023

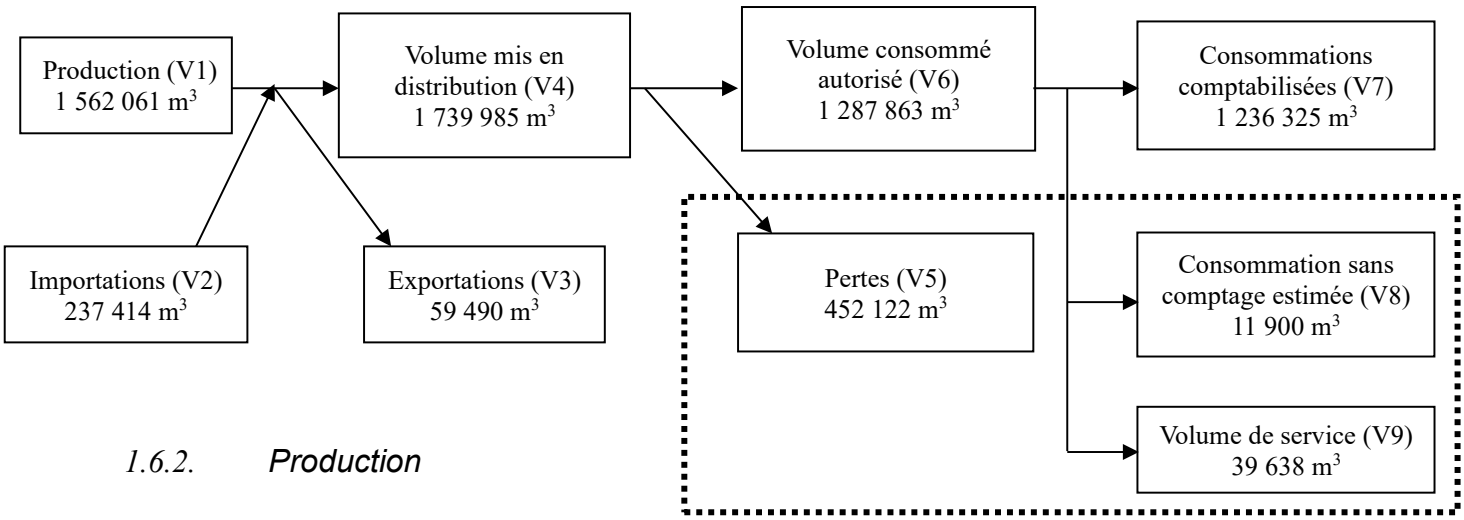

1.6.2. Production

Le service dispose de 20 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Courtille - prise d'eau de la Gartempe (Guéret)	Pré-ozonation, floculation/décantation, filtration, reminéralisation/neutralisation, désinfection (chloration)
Station de Pisserate (Guéret)	Reminéralisation/neutralisation, désinfection (chlore gazeux)
Station de Cessac (Bussière Dunoise)	Traitement arsenic, neutralisation partielle, désinfection (chlore)
Réservoir « bourg » (Bussière Dunoise)	Reminéralisation, désinfection (chlore)
Station de Beauvais (Bussière Dunoise)	Désinfection (chlore)
Réservoir La Vergne (Bussière Dunoise) *	Désinfection (chlore)
Station de Villemôme/les Ecures (Glénic)	Neutralisation, désinfection (chlore, UV)
Réservoirs de Chiroux et les Chiers (La Chapelle-T.)	Désinfection (chlore)
Réservoir des Fougères Saint-Sulpice le G.	Désinfection (chlore)
Station de la Graulade (Saint-Saury)	Traitement arsenic, neutralisation, désinfection (chlore)
Station de Roche Pautour (Saint-Vaury)	Neutralisation, désinfection (chlore)
Station du Roudeau (Saint-Vaury)	Désinfection (chlore)
Station de pompage de Beauvais (Saint-Victor en Marche)	Désinfection (chlore)
Station de pompage « Sous-la-Faye » (Saint-Silvain M.)	Désinfection (chlore)
Réservoir d'Agnat (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Station de Montaigut (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Station de neutralisation de Saint-Yrieix les Bois	Reminéralisation/neutralisation, désinfection (chlore)
Station de pompage de Peyrabout (Peyrabout)	Reminéralisation/neutralisation, désinfection (chlore)

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 9/70

Station de traitement de Beaumont (St Yrieix les Bois)	Préoxydation à l'ozone, coagulation/floculation, décantation (décanteur lamellaire), filtration sur filtres à sable fermés, désinfection au chlore gazeux, neutralisation
Réservoir de Pétabert (Pionnat) – distribution Ajain	Désinfection (chlore)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressources (Guéret)	Rappel volume produit 2023 m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %
Eau de surface Gartempe (station Courtille)	226 226	3 748	
Captages Chabrières/Maupuy (station Pisserate)	681 110	861 370	
Total Guéret	**907 336**	**865 118**	**-4,6 %**

Ressources (autres communes)	Rappel volume produit 2023 m³	Volume produit en 2024 m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captages Cessac 1 et 2	20 380	12 668		60
Captages Balsac 1, 2, 3 , 4	53 882	51 550		60
Captage de Peu Chaud 1, 2				60
Captage Peu Jarissou 1, 2, 3, 4, 5				60
Captage Maumont 1, 2, 3	4 133	4 246		80
Captage La Vergne	10 132	13 861		60
Captage La Size	218	Hors service		60
Total Bussière Dunoise	**88 745**	**82 325**	**-7,2%**	
Captage Villemôme 1, 2, 3	25 577	30 644		80
Captage Villemôme 4				80
Total Glénic	**25 577**	**30 644**	**+19,8%**	
Captage Puy du Chiroux	20 625	21 197		80
Captage Montmallet 1 G, 2D				80
Total La Chapelle-Taillefert	**20 625**	**21 197**	**+2,8%**	
Captage Peyrabout (Peyrabout)	9 040	14 139		80
Total Peyrabout	**9 040**	**14 139**	**+56,4%**	
Captage Le Masgiral	23 623	22 812		80
Total Saint-Christophe	**23 623**	**22 812**	**-3,4%**	
Captage Montpigeaud	5 763	8 750		60
Total Saint-Eloi	**5 763**	**8 750**	**+51,8 %**	

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 10/70

Ressources (autres communes) (suite)	Rappel volume produit 2023 m³	Volume produit en 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captage La Rue Basse	22 566	24 242		60
Captage Le Bourg				60
Captage Les Betoulles				60
Total Saint-Léger le Guéretois	**22 566**	**24 242**	**+7,4 %**	
Captage Sous La Faye (St Silvain M.)	1 606	1 123		80
Captage Montpeyroux 1 (St Victor en M.)	47 420	56 370		80
Captage Montaigut Bourg (Montaigut le B.)				80
Total Saint-Silvain Montaigut/ Montaigut le Blanc/ Gartempe	**49 026**	**57 493**	**+17,3 %**	
Captage Cherpelat 1, 2	16 133	22 470		60
Captage Les Coussières 1, 2, 3	8 808	8 161		60
Captage Banassat 1, 2, 3, 4	38 619	38 271		60
Captage Pierres Civières	60 261	61 890		60
Captage Les Betoulles				60
Total Saint-Sulpice le Guéretois	**123 821**	**130 792**	**+5,6%**	
Captage Villestivaud 1 et 2	67 797	72 755		80
Captage Sainte Valéry	27 637	31 461		60
Captage Le Roudeau 1, 2, 3 et 4	36 132	30 297		60
Captage Le Peyroux (Saint-Vaury)	11 151	6 970		60
Forage de Roche (Saint-Vaury)	4 802	8 172		80
Total Saint-Vaury	**145 519**	**149 655**	**+2,8%**	
Captage Beauvais 1 et 2	25 172	30 756		60
Total Saint-Victor en Marche	**25 172**	**30 756**	**+22,2%**	
Captage Saint Yrieix 1 (bas) et 2 (haut)	104 113	111 500		80
Captages Pétillat (Peyrabout)				80
Captage Les Séchauds 1 et 2 (Saint-Yrieix-les-Bois)				80
Total Saint-Yrieix départ réservoirs	**104 113**	**111 500**	**+13,8%**	
Le Chiroux 1 et 2 (étangs)	52 758	12 335		80
Station de Beaumont	**52 758**	**12 335**	**-76,6%**	
Total du volumes produits (V1)	**696 348**	**696 640**	**0 %**	**68,4**

La production totale de l'année 2024 à partir des ressources souterraines et de surface est de **1 561 758 m³** (1 603 684 m³ en 2023), soit une diminution de 2,6%

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 11/70

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseurs	Rappel volume acheté durant l'exercice 2023 m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Commune de Sardent pour Saint-Eloi	6 770	4 381	-35,3 %	
SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême, Jouillat, Saint-Fiel (estimation)	149 000	130 000	-19,5 %	80
SIAEP des 2 Sources (pour St Yrieix)	13 808	16 301	+18,1 %	80
SIAEP des 2 Sources (pour La Saunière/ St Laurent/Mazeirat/Ajain/Glénic sud)	86 657	86 732	0 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**256 235**	**237 414**	**-7,3 %**	**80**

La protection globale des ressources (y compris volumes extérieurs achetés) est de 69,9 %

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Abonnés du service	Rappel volumes vendus pour l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus pour l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Autres communes régie	609 705	568 084	
Guéret	713 140	603 433	
Part abonnés non domestiques	Non connu	Non connu	
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 354 489**	**1 171 517**	**-13,5%**

V7 = volumes facturés + volumes comptabilisés (passés aux compteurs) mais non facturés (cas de dégrèvements)

Service de S.I.E. de l'Ardour (2)	2 516	60	
Service de SIAEP des 2 Sources (2)	61 100	59 430	
Total vendu à d'autres services (V_3)	**63 616**	**59 490**	**-6,5 %**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaires : Echanges d'eau importants avec le SIAEP des 2 Sources et achat d'eau en totalité au SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême/St Fiel/Jouillat.

Certains points d'échange d'eau n'ont été équipés de compteurs que courant 2024. Aussi, les volumes achetés/vendus sont pour partie estimés.

A Guéret, 5 abonnés sont de gros consommateurs (> 6000 m³/an). Il s'agit du Centre hospitalier, de l'EHPAD (Résidence Anna Quinquaud), de la gendarmerie, du CADA VILTAIS et de CREUSALIS(*).

(*) CREUSALIS - Office public de l'habitat de la Creuse - est l'abonné primaire qui assure le règlement des volumes facturés aux compteurs généraux des immeubles qu'il gère.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 12/70

1.6.5. Autres volumes

Volume consommation sans comptage (V8)	Rappel Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret (estimation)	9 900	10 000	
Autres communes en régie (estimation)	3 000	1 900	
Volume consommation sans comptage (V8)	**12 900**	**11 900**	**-7,7 %**

Volume de service (V9)	Rappel Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret	18 070	30 338	
Autres communes en régie	13 550	9 300	
Volume de service (V9)	**31 620**	**39 638**	**+ 25,3 %**

Les volumes de service sont majoritairement liés au fonctionnement des stations de traitement des eaux de surface (Courtille/Pisserate et Beaumont).

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Autres communes en régie	669 608	542 158	
Ville de Guéret	719 275	643 771	
Total Volume consommé autorisé (V6) V6 = V7 + V8 + V9	**1 388 883**	**1 185 929**	**-14,6 %**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **774,34 km** au 31/12/2024 (773,5 kilomètres au 31/12/2023).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 13/70

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2025

Le tableau ci-dessous présente la part fixe (abonnement) la plus représentée et des parts variables (consommation) des communes en régie.

Tarifs		Au 01/01/2025	Rappel au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) – Valeur de part fixe la plus représentée			
	Abonnement DN 15 mm y compris location du compteur	70,00 €	85,00 €
	Abonnement DN ____	_	_
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 50 m³	1,72 €/m³	1,68 €/m³
	Prix au m³ de 51 à 150 m³	2,17 €/m³	2,10 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 150 m³	2,60 €/m³	2,51 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
	Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,04 €/m³	____ €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'eau)	supprimée	0,23 €/m3
	Consommation (nouvelle redevance Agence de l'eau)	0,33 €/m³	____ €/m³
	Contre-valeur Performance des réseaux AEP (nouvelle redevance Agence de l'eau)	0,02 €/m³	____ €/m³
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre : redevance SEC23 (2)	0,20 €/m³	____ €/m³

(1) L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants

(2) contribution au financement du syndicat supra SEC 23

Changements pour tarification 2025 :

- Part fixe minimale : 45,00 € HT/m³ Part fixe maximale : 70,00 € HT/m³
- Tarification progressive pour la part proportionnelle (3 tranches) identique pour toutes les communes

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 287/24 du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable pour l'année 2025,
- Délibération n° 291/24 du 24/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les contre-valeurs des

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 14/70

nouvelles redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne applicables pour l'année 2025,

- Délibération n° 329/23 du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable pour l'année 2024,
- Délibération n° 328/23 du 14/12/23 modalités de mise en place de la redevance syndicale SMPIEP (SEC) 23

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

La facture type ci-dessous est calculée à partir du montant de la part fixe la plus représentée (11 communes/24) et des parts variables (consommation) des communes en régie, telle que présentée au 2.1

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Facture type 120 m^3	Au 01/01/2025 en €	Rappel au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	**70,00**	85,00	-17,6%
Part proportionnelle *	**237,90**	231,00	3%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	**307,90**	316,00	-2,6%
Part du délégataire			
NEANT			
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,80	____	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	supprimée	27,60	____%
Consommation (nouvelle redevance Agence de l'eau)	39,60	____	____%
Contre-valeur Performance des réseaux AEP (nouvelle redevance Agence de l'eau)	2,40	____	____%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre : redevance SEC23	24,00	24,00	____%
TVA (5,5 %)	20,83	20,22	14,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	91,63	71,82	58,6%
Total € TTC	**399,53**	**387,82**	**3%**
Prix TTC au m^3	**3,33**	**3,23**	**3%**

* La part variable sur la tranche > 150 m^3 (2.51 € HT/m^3) n'est pas prise en compte dans le calcul de la facture type de 120 m^3.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scenario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'eau potable sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le Minimum tarifaire à 2,34 € TTC/m^3 (Guéret) et le Maximum tarifaire à 3,05 € TTC/m^3.
En 2024, l'écart est de 7,1% ; il était de 17,6 % en 2023 (voir tableau ci-après).

Le détail des tarifs unitaires, coûts d'une facture d'eau de 120 m^3 et prix € TTC au m^3 par commune sont présentés dans un tableau récapitulatif ci-après pour l'année 2025.

Les factures type 120 m^3 – Année 2025 des communes du périmètre de la régie de l'eau sont présentées en Annexes 1.1 à 1.4.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 15/70

COMMUNE	Part fixe € HT	(tranches progressives)* Tranche 1 De 0 à 50 m3	Tranche 2 De 51 à 150 m3	Part variable pour 120 m3 € HT	Contre-valeur prélèvement ressource € HT	VP.219 redevance SEC 23 € HT	VP.345 Redevance consommation AELB € HT	VP.345 Redevance Performance € HT	Facture 120 m³ € HT	VP.213 TVA (5,5 %) € HT	Facture 120 m³ € TTC	D.102.0 2025 Prix au m3 € TTC/m³	Rappel 2024 Prix au m3 € TTC/m³
AJAIN	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
ANZEME	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
LA BRIONNE	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
BUSSIERE DUNOISE	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
LA CHAPELLE TAILLEFERT	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
GARTEMPE	60.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	368.70	20.28	**388.98**	**3.24**	3.06
GLENIC	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
GUERET	45.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	353.70	19.45	**373.15**	**3.11**	**2.75**
JOUILLAT	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
MAZEIRAT	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
MONTAIGUT LE BLANC	60.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	368.70	20.28	**388.98**	**3.24**	3.06
PEYRABOUT	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
LA SAUNIERE	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
SAVENNES	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
ST CHRISTOPHE	60.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	368.70	20.28	**388.98**	**3.24**	3.06
ST ELOI	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
ST FIEL	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
ST LAURENT	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
ST LEGER LE GUERETOIS	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
ST SILVAIN MONTAIGUT	60.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	368.70	20.28	**388.98**	**3.24**	3.06
ST SULPICE LE GUERETOIS	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
ST VAURY	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
ST VICTOR EN MARCHE	50.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	358.70	19.73	**378.43**	**3.15**	2.92
ST YRIEIX LES BOIS	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	3.23
Minimum	45.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	353.70	19.45	**373.15**	**3.11**	**2.75**
Maximum	70.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	378.70	20.83	**399.53**	**3.33**	**3.23**
valeur médiane	60.00	1.72	2.17	237.90	4.80	24.00	39.60	2.40	368.70	20.28	**388.98**	**3.24**	3.06
valeur moyenne	56.25			237.90					364.95	20.07	**385.02**	3.21	3.08
											Ecart tarifaire maxi/mini :	**7.1%**	**17.6%**

2.3. *Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020*

Rappel : Calcul du tarif au m³ en €TTC sur facture type de 120 m³

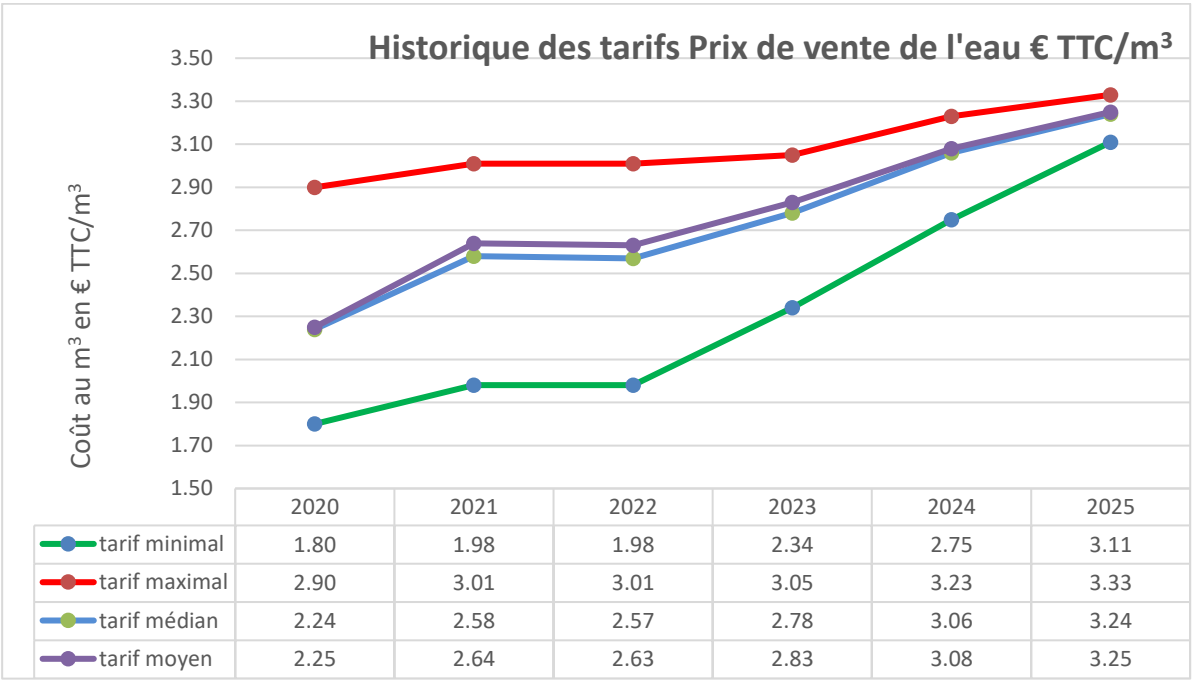

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
tarif minimal	1.80	1.98	1.98	2.34	2.75	3.11
tarif maximal	2.90	3.01	3.01	3.05	3.23	3.33
tarif médian	2.24	2.58	2.57	2.78	3.06	3.24
tarif moyen	2.25	2.64	2.63	2.83	3.08	3.25

- Poursuite du resserrement de l'écart des tarifs entre minimum et maximum depuis 2020
- Augmentation sur une période de 5 ans (2021-2025) de :
  - 57 % du tarif minimal,
  - 10,6 % du tarif maximal
  - 23,1 % du tarif moyen et 25,5 % du tarif médian

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 16/70

Les volumes consommés sont relevés avec une **fréquence annuelle**

La facturation est effectuée avec une **fréquence semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **1 171 517 m³** (1 322 845 m³ en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Mise en œuvre du plan de renouvellement de conduites AEP (autofinancement)

2.4. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Rappel Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 963 163,59	**3 583 660,26**	
dont abonnements	*565 684,48*	*677 160,55*	
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes (versement recettes Anzême/Jouillat/St Fiel)	293 425,07		
Total recettes de vente d'eau	**3 256 588,66**	**3 583 660,26**	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevances Agence de l'eau)	266 277,14	279 227,04	
Autres recettes (frais branchements/compteurs)	95 589,50	63 277,88	
Total autres recettes	**331 866,64**	**342 504,92**	
Total des recettes	**3 618 455,30**	**3 926 165,12**	

Recettes globales de vente d'eau au 31/12/2023 :

- Total des recettes : **3 926 165 €** (3 618 455 € au 31/12/2023).
- Recettes hors travaux : **3 862 887 €**

A partir de 2024, la facturation des abonnés de Anzême, Saint-Fiel et Jouillat est assurée par le « service Usagers » de la régie de l'eau (antérieurement prestataire SAUR).
Par souci de cohérence, le solde de versement des surtaxes du prestataire (solde facturation 2023) n'a pas été pris en compte. Cela représentait 126 662 €.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 17/70

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Rappel Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Rappel Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	249	10	229	8
Paramètres physico-chimiques	289	3	265	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Rappel taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	96%	96,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 18/70

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**103**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 19/70

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Rappel exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	**79,4 %**	**74,9 %**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,35	4 ,74
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,7 %	71,1%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,8 m³/j/km** (1,5 en 2023).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 20/70

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1,6 m³/j/km** (1,4 en 2023).

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	1,38	2,47	3,17	**3,89**	**8,105**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,09%	0,24%	0,30%	0,49%

Commentaire : le linéaire tient compte des longueurs de réseaux AEP renouvelés sur Guéret depuis 2019.

Au cours des 5 dernières années, **19,02 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est **de 0,49 %** (0.30 % en 2023).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 21/70

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **69,9 %** (68 % en 2023).

3.5. Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2023 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'eau potable du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'eau potable.

Les données de coûts et consommations d'énergie pour l'année 2024 ne sont pas disponibles. Elles seront intégrées lors du RPQS de l'exercice 2025.

Rappel bilan 2023 :

	volumes vendus m³	Consommation énergie kWh	Coût énergie € HT	Ratio kWh/m³ facturé	Coût au kWh € HT /kWh	Coût du kWh au m3 facturé € HT/m³
Rappel données 2023	1 212 148	789 809	175 833,54	0.65	0,223	0,145
Rappel données 2022	1 254 546	854 428	109 577,17	0,68	0,128	0.087

Pour une consommation énergétique 2023 inférieure de 7,6 % à celle de 2022, les dépenses d'énergie ont bondi de + 60 %. Ainsi le ratio Coût du kWh/m³ facturé a augmenté de 66,7 %.

Les stations de potabilisation de Guéret (Courtille/Pisserate) représentent à elles seules :

- *58.8 % des volumes vendus*
- *58 % de la consommation énergétique globale*
- *50,9 % du coût global de l'énergie*

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 22/70

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, **120** interruptions de service non programmées ont été dénombrées (135 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **8,79 pour 1 000 abonnés** (9,93 en 2023).

Il est précisé que l'augmentation de la valeur de cet indicateur est essentiellement liée à un suivi plus précis des événements concourant à des interruptions de service non programmées (réparation de casses/fuites).

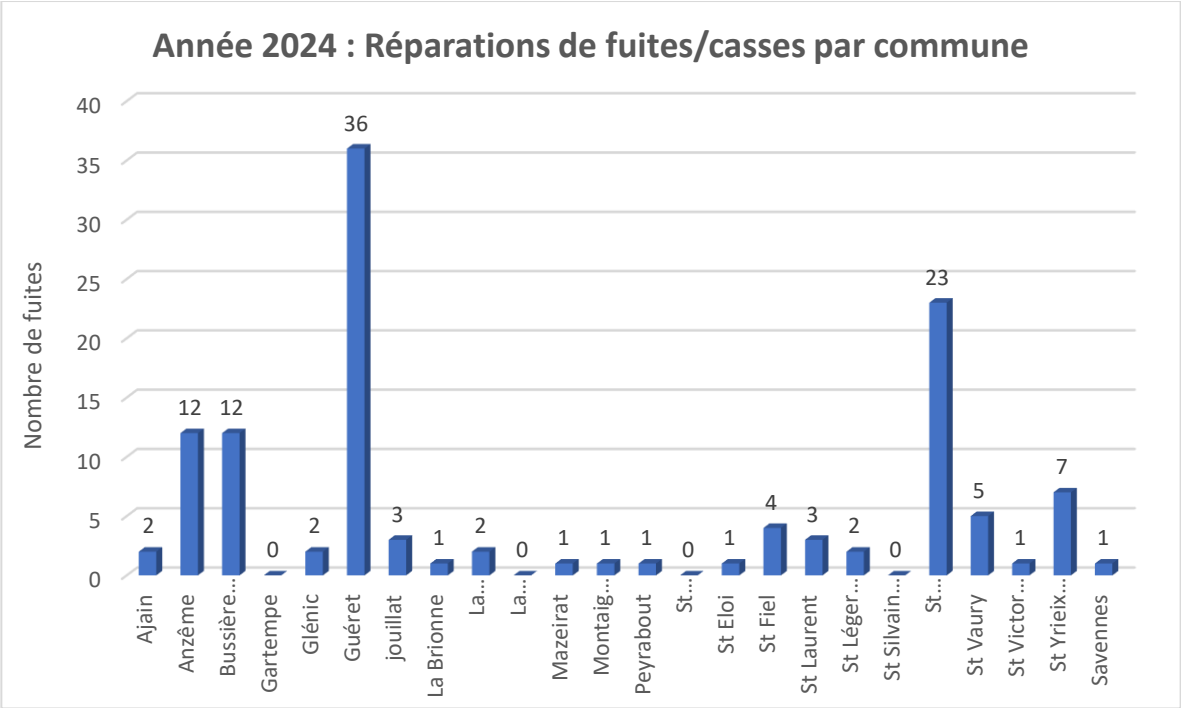

Le nombre de casses/fuites réparées sur Guéret en 2024 représente 30 % du total des fuites sur le périmètre de la régie.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 23/70

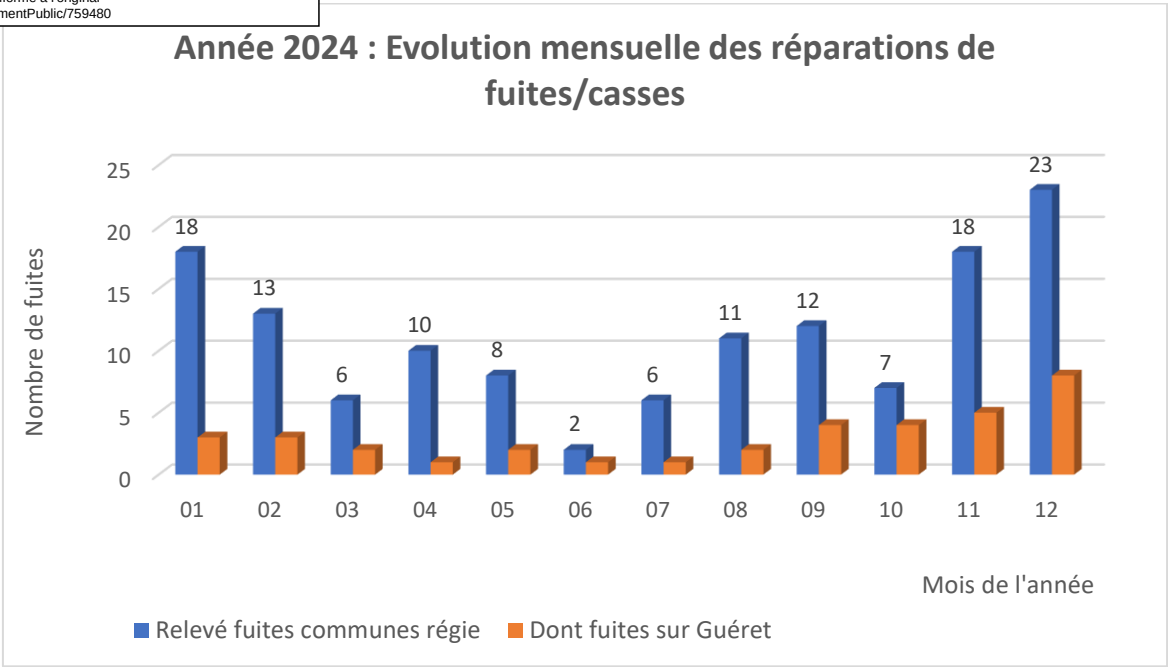

3.7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100% en 2023).

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 410 704,40	1 601 865,2
Epargne brute annuelle en €	406 347	1 199 159,7
Durée d'extinction de la dette en années *	**3,5**	1,34

* Cette durée d'extinction est globalisée avec celle du service en DSP de Sainte-Feyre.

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de **3,5 ans** (1,34 en 2023).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 24/70

3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	119 386	57 181,14
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	3 409 702	1 587 408,72
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	**3,5**	3,6

Le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **3,5 %** (3,6% en 2023).

3.10. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **--**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **18**

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **1,32** pour 1000 abonnés (3,1 en 2023).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 25/70

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non connu	Non connu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers

Travaux sur réseaux

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 266 722	644 773
Montants des subventions en €	441 072	1 029 355
Montants des contributions du budget général en €		

Les principaux secteurs ayant fait l'objet de renouvellement de conduites sont : Guéret – Avenue du Poitou/rue L. Hugon (559 541 € HT) ; Ajain Puy Gaillard (153 530 € HT) ; Saint-Fiel – moulin de Chavanat (61 543 € HT) ; St Eloi Faucoutance (1ère tranche 79 652 € HT) ; Anzême Chignaroche/les Forges/Péchadoire Plage (148 352 € HT).

Le plan de résilience signé en 2023 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (voir détail au 4.5) a permis de collecter en 2023 plus de 1 million d'euros de subventions pour les travaux sur réseaux (renouvellement conduites fuyardes et travaux de sécurisation).

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 188 316	1 340 296
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital en €	150 550	149 665
	en intérêts en €	40 238	44 433

4.4. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **706 515 €** (647 429 € en 2023). La dotation 2024 intègre les données du service de Sainte-Feyre (budget eau unique régie + DSP).

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 26/70

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude et engagés en 2024/2025/2026	Montants en € HT	Période de réalisation
- Saint-Léger : travaux de protection des captages (réalisé)	72 500	2023/2024
- Guéret : sectorisation réseau eau potable (2024) dans le cadre du diagnostic AEP	320 000	2024
- Glénic - modification de réseau les Véchères (réalisé)	97 230	2024
- Saint-Eloi – village de Faucoutance : renouvellement de réseau suite problématique CVM (réalisé)	70 000	2024
- Guéret Avenue du Poitou : renouvellement réseaux AEP/EU (réalisé)	485 000	2024/2025
- Saint-Christophe – le Theil : dévoiement réseau AEP	63 000	2025
- Diverses communes : mise en place de purges automatiques pour fiabilisation qualité eau potable - 1ère tranche	20 000	2024
- La Brionne/Saint-Eloi : diagnostic réseaux AEP et SD (en cours)	39 500	2024-2025
- Guéret Rue de Bellevue : renouvellement réseau	80 000	2025
- Anzême village de Forges : renouvellement réseau village	89 600	2025
- Bussière Dunoise – village de Chatenet : renouvellement de réseau suite problématique CVM	170 770	2025
- Montaigut - rue de la Petite Neuville/Lachaud : renouvellement réseau	210 350	2025
- Saint-Vaury - Renouvellement réseau AEP/EU bourg (rue St Michel)	220 000	2025
- Saint-Vaury – dévoiement réseau digue étang la Châtre	55 000	2025
- Saint-Sulpice le Guéretois : travaux pour optimisation hydraulique des réseaux et mise en place de dispositifs de désinfection (engagé 2024)	95 000	2025/2026
- Diverses communes : mise en place de purges automatiques pour fiabilisation qualité eau potable (CVM) – 2ème tranche	20 000	2025/2026
- Guéret captages Chabrières/Maupuy/Gartempe travaux mise en conformité – 1ère tranche	353 000	2025/2026
- Saint-Yrieix - Réhabilitation captages/périmètres (Séchauds, Pétillat, St Yrieix)	40 000	2025/2026
- Saint-Vaury - captage du Roudeau : traitement de neutralisation « le Chez »	450 000	2025/2026
- Saint-Vaury - captage Saint-Valéry : traitement de neutralisation « la Gasne »	525 000	2025/2026
- Saint-Eloi – 2ème tranche : renouvellement de réseau suite problématique CVM et remaillage	190 000	2026
- Saint-Christophe – renouvellement réseau les Monismes (CVM)	160 000	2026

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Voir ci-dessus

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 27/70

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a accordé des abandons de créance pour un montant de **1 082,05 €**, soit **0,0009 €/m³** (0.0004 €/m³ en 2023).
Il n'y a pas eu de versements à un fonds de solidarité, soit **0 €/m³** pour l'année 2024.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu de convention pour des opérations de coopération décentralisée.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 28/70

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 903	26 969
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,33	3,23
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,5%	96%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,9%	79,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,8	1,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,49%	0,3%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70%	68%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€] [€/m³]	1 082 € 0,0009	484 € 0,0004
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	8,79	9,93
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,9	1,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,5%	3,6%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,32	3,1

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 29/70

ANNEXES

		Page
Annexe 1.1 à 1.4 :	Factures Eau 120 m^3 Année 2025	29 à 32
Annexe 2.1 à 2.19 :	Bilans Qualité de l'eau distribuée - Année 2024	33 à 65
Annexe 3 :	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	66 à 69

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 30/70

ANNEXE 1.1 : Facture eau 2025 - Prix au m³ = 3,11 € TTC/m³

GUERET

L'Agglo
Grand Guéret Communauté

Référence à rappeler
N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi :
0 RUE
23000 GUERET

SERVICE DES EAUX
10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

Horaires :
Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 GUERET

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2025-EA-00-2517809

Historique de consommation

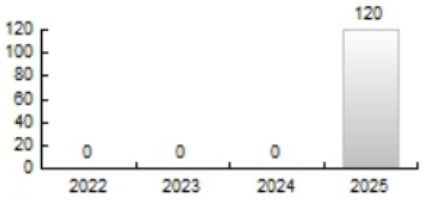

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517809 du 31/12/2025

Eau
Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025
Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation — **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00271 €

	Montants
Abonnement	47,48
Consommation	325,67
Total de la facture	**373,15**

Ce montant est à régler A RECEPTION — **373,15 €**

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517809 du 31/12/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Tranche**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau						**306,90**	**16,88**	**323,78**
ABONNEMENT EAU	01/01/2025		365	jours	45,00	45,00	2,48 (5.5%)	47,48
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	1 à 50	50	m3	1,72	86,00	4,73 (5.5%)	90,73
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	51 à 150	70	m3	2,17	151,90	8,35 (5.5%)	160,25
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120	m3	0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						**46,80**	**2,57**	**49,37**
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,33	39,60	2,18 (5.5%)	41,78
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,04	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,02	2,40	0,13 (5.5%)	2,53
	Total de votre facture					**353,70**	**19,45**	**373,15**
	Montant total à payer					**353,70**	**19,45**	**373,15**

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 31/70

ANNEXE 1.2 : Facture eau 2025 - Prix au m³ = 3,15 € TTC/m³

LA BRIONNE, BUSSIERE D., LA CHAPELLE T., ST-ELOI, ST LEGER LE G., ST SULPICE LE G., ST VAURY, ST VICTOR EN M.

L'Agglo Grand Guéret Communauté

Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 LA BRIONNE

SERVICE DES EAUX
10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

Horaires :
Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 LA BRIONNE

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2025-EA-00-2517900

Historique de consommation

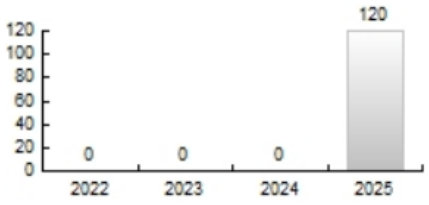

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Eau
Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025
Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation — **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00271 €

	Montants
Abonnement	52,75
Consommation	325,67
Total de la facture	**378,42**

Ce montant est à régler A RECEPTION — **378,42 €**

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Tranche**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau						**311,90**	**17,15**	**329,05**
ABONNEMENT EAU	01/01/2025		365	jours	50,00	50,00	2,75 (5.5%)	52,75
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	1 à 50	50	m3	1,72	86,00	4,73 (5.5%)	90,73
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	51 à 150	70	m3	2,17	151,90	8,35 (5.5%)	160,25
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120	m3	0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						**46,80**	**2,57**	**49,37**
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,33	39,60	2,18 (5.5%)	41,78
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,04	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,02	2,40	0,13 (5.5%)	2,53
	Total de votre facture					**358,70**	**19,72**	**378,42**
	Montant total à payer					**358,70**	**19,72**	**378,42**

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 32/70

ANNEXE 1.3 : Facture eau 2025 - Prix au m³ = 3,24 € TTC/m³

GARTEMPE, MONTAIGUT LE B., ST CHRISTOPHE, ST SILVAIN M.

L'Agglo
Grand Guéret Communauté

Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 GARTEMPE

SERVICE DES EAUX
10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

Horaires :
Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 GARTEMPE

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2025-EA-00-2517900

Historique de consommation

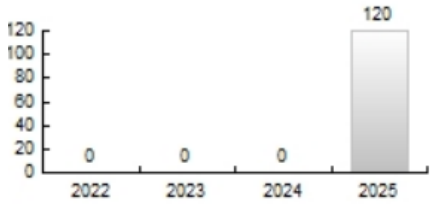

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Eau
Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025
Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation — **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00271 €

	Montants
Abonnement	63,30
Consommation	325,67
Total de la facture	**388,97**

Ce montant est à régler A RECEPTION **388,97 €**

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Tranche**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau						**321,90**	**17,70**	**339,60**
ABONNEMENT EAU	01/01/2025		365	jours	60,00	60,00	3,30 (5.5%)	63,30
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	1 à 50	50	m3	1,72	86,00	4,73 (5.5%)	90,73
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	51 à 150	70	m3	2,17	151,90	8,35 (5.5%)	160,25
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120	m3	0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						**46,80**	**2,57**	**49,37**
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,33	39,60	2,18 (5.5%)	41,78
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,04	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,02	2,40	0,13 (5.5%)	2,53
	Total de votre facture					**368,70**	**20,27**	**388,97**
	Montant total à payer					**368,70**	**20,27**	**388,97**

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 33/70

ANNEXE 1.4 : Facture eau 2025 - Prix au m³ = 3,33 € TTC/m³

AJAIN, ANZEME, GLENIC, JOUILLAT, MAZEIRAT, PEYRABOUT, LA SAUNIERE, SAVENNES, ST FIEL, ST LAURENT, ST YRIEIX LES B.

L'Agglo Grand Guéret Communauté

Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23380 AJAIN

SERVICE DES EAUX
10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

Horaires :
Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23280 AJAIN

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2025-EA-00-2517900

Historique de consommation

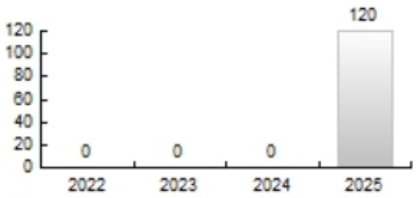

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Eau
Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025
Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :	0,00271 €	
		Montants
Abonnement		73,85
Consommation		325,67
Total de la facture		**399,52**

Ce montant est à régler A RECEPTION **399,52 €**

Facture de solde n° 2025-SOL / 2517900 du 31/12/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Tranche**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau						**331,90**	**18,25**	**350,15**
ABONNEMENT EAU	01/01/2025		365	jours	70,00	70,00	3,85 (5.5%)	73,85
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	1 à 50	50	m3	1,72	86,00	4,73 (5.5%)	90,73
CONSOMMATION EAU	01/01/2025	51 à 150	70	m3	2,17	151,90	8,35 (5.5%)	160,25
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120	m3	0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						**46,80**	**2,57**	**49,37**
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,33	39,60	2,18 (5.5%)	41,78
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,04	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		120	m3	0,02	2,40	0,13 (5.5%)	2,53
	Total de votre facture					**378,70**	**20,82**	**399,52**
	Montant total à payer					**378,70**	**20,82**	**399,52**

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 34/70

ANNEXE 2.1 : BILAN QUALITE EAU 2024 GUERET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : GUERET

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 10 captages. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GUERET), soit 12698 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000065

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **28**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **9,53 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,72 °f**
Valeur maxi : **9,3 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **28**
Valeur moyenne : **234 microS/cm**
Valeur maxi : **340 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 35/70

ANNEXE 2.2 : BILAN QUALITE EAU 2024 ANZEME/SAINT-FIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ANZEME-SAINT FIEL

Conclusion sanitaire

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
L'eau distribuée présente des concentrations en Trihalométhanes (4 substances) élevées, avec un dépassement ponctuel. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été mis en place. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA CREUSE. L'eau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 1669 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023004113

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 4 mg/L
Valeur maxi : 6,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0,014 microgramme/L

TRIHALOMÉTHANES — C — Dépassements ponctuels de la limite réglementaire

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : 66,2 microgramme/L
Valeur maxi : 162 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 11,6 °f
Valeur maxi : 12,3 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 36/70

ANNEXE 2.3 : BILAN QUALITE EAU 2024 GLENIC BOURG (UDI GLENIC Villemôme – Les Ecures)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : GLENIC

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Eau de bonne qualité bactériologique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLEMOME 1, VILLEMOME 2, VILLEMOME 3, VILLEMOME 4. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GLENIC), soit 397 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000644

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **19 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **1**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,75 °f**
Valeur maxi : **10 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **248 microS/cm**
Valeur maxi : **254 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 37/70

ANNEXE 2.4 : BILAN QUALITE EAU 2024 JOUILLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : JOUILLAT

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PEUME 1, PEUME 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 333 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023004112

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,15 mg/L
Valeur maxi : 9,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,1 °f
Valeur maxi : 9,7 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 38/70

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT SULPICE LE G. BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Qualité bactériologique convenable nécessitant toutefois la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité **A** Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BANASSAT 1 AVAL, BANASSAT 2 GAUCHE, BANASSAT 3 DROIT, BANASSAT 4. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 1040 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000151

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Qualité satisfaisante, quelques dépassements de références de qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **6,85 mg/L**
Valeur maxi : **7,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0,005 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,2 °f**
Valeur maxi : **1,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 39/70

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT SULPICE LE G. MAZAUDOUEIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS MAZAUDOUEIX

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES BETOULLES, PIERRES CIVIERES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 597 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000152

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **14,5 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,75 °f**
Valeur maxi : **1,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT SULPICE LE G. LES COUSSIERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GTOIS LES COUSSIERES

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES COUSSIERES 1, LES COUSSIERES 2, LES COUSSIERES 3. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 212 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000154

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **6,95 mg/L**
Valeur maxi : **7,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1 °f**
Valeur maxi : **1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 41/70

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT SULPICE LE G. LONGECHAUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS LONGECHAUD

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.	C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHERPELAT 1, CHERPELAT 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 77 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000153

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 93 %
Valeur maxi : 3 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8,85 mg/L
Valeur maxi : 8,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,3 °f
Valeur maxi : 1,3 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 42/70

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE BOURG

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.
Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BALSAC 1, BALSAC 2, BALSAC 3, BALSAC 4, PEU CHAUD 1, PEU CHAUD 2, PEU JARISSOU 1, PEU JARISSOU 2, PEU JARISSOU 3, PEU JARISSOU 4, PEU JARISSOU 5. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIERE-DUNOISE), soit 673 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000013

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,05 mg/L**
Valeur maxi : **9,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,9 °f**
Valeur maxi : **8,1 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **193 microS/cm**
Valeur maxi : **210 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 43/70

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2024 BUSSIERE DUNOISE CESSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE CESSAC

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CESSAC 1, CESSAC 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIERE-DUNOISE), soit 114 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000017

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2019**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **8,8 °f**
Valeur maxi : **9 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 44/70

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2024 BUSSIERE DUNOISE LA VERGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE LA VERGNE

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA VERGNE. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIERE-DUNOISE), soit 104 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000015

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,5 mg/L**
Valeur maxi : **7,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,55 °f**
Valeur maxi : **1,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 45/70

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2024 BUSSIERE DUNOISE LE MONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE LE MONT

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MAUMONT 1, MAUMONT 2, MAUMONT 3. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIERE-DUNOISE), soit 83 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000014

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,3 mg/L
Valeur maxi : 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,55 °f
Valeur maxi : 1,6 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 46/70

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2024 BUSSIERE DUNOISE LA SIZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE LA SIZE(ABA)

Conclusion sanitaire

2023 Qualité bactériologique insuffisante toutefois le changement de ressource mise en place en fin d'année 2023 permettra d'assurer une meilleure qualité de l'eau distribué.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 6 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIERE-DUNOISE), soit 10 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000020

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **72 %**
Valeur maxi : **80 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,2 mg/L**
Valeur maxi : **2,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — - — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,5 °f**
Valeur maxi : **1,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 47/70

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT VAURY BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau. Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.	C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE ROUDEAU 1, LE ROUDEAU 2, LE ROUDEAU 3, LE ROUDEAU 4, VILLESTIVAUD 1, VILLESTIVAUD 2.
L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 503 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000155

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 80 %
Valeur maxi : 1 n/100 ml

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 12,6 mg/L
Valeur maxi : 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,8 °f
Valeur maxi : 1,8 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 82,4 microS/cm
Valeur maxi : 88,5 microS/cm

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 48/70

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT VAURY LE MONT-CEROUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY CEROUX

Conclusion sanitaire

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT VALERY. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 347 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000158

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,15 mg/L**
Valeur maxi : **3,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,95 °f**
Valeur maxi : **1 °f**

RADON — Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **129 Bq/L**
Valeur maxi : **129 Bq/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 49/70

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT VAURY LE PEYROUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY LE PEYROUX

Conclusion sanitaire

2023

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau.
Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE F3 DE ROCHES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 295 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000157

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 83 %
Valeur maxi : 1,11 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 20 mg/L
Valeur maxi : 23 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,072 microgramme/L (atrazine déséthyl)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 4,2 °f
Valeur maxi : 5,9 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 164 microS/cm
Valeur maxi : 206 microS/cm

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 50/70

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT VAURY MONDON/LA BRIONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : LA BRIONNE ST VAURY MONDON

Conclusion sanitaire

2023

Qualité bactériologique convenable nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau.
Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLESTIVAUD 1, VILLESTIVAUD 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 625 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000156

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **31,8 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **13,4 °f**
Valeur maxi : **13,9 °f**

RADON — Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **152 Bq/L**
Valeur maxi : **152 Bq/L**

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **312 microS/cm**
Valeur maxi : **326 microS/cm**

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 51/70

ANNEXE 2.8 : BILAN QUALITE EAU 2024 GARTEMPE
(par UDI MONTAIGUT LE B./ST SILVAIN M.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : GARTEMPE

Conclusion sanitaire

2023 Qualité bactériologique convenable nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MONTPEYROUX 1, MONTPEYROUX 2, MONTPEYROUX 3, MONTPEYROUX 4, MONTPEYROUX 5. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 378 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000200

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **15 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,1 °f**
Valeur maxi : **2,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 52/70

ANNEXE 2.9 : BILAN QUALITE EAU 2024 MONTAIGUT LE B./SAINT-SILVAIN M.
(par UDI MONTAIGUT Bourg)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGUT ST SILVAIN

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTAIGUT BOURG. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 324 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000201

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **36,5 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0,032 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,55 °f**
Valeur maxi : **4,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 53/70

ANNEXE 2.10 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-SILVAIN M. SOUS LA FAYE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST SILVAIN MONT.SOUS LA FAYE

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOUS LA FAYE- ST SILVAIN M.. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 42 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000202

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **8,4 mg/L**
Valeur maxi : **8,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,4 °f**
Valeur maxi : **2,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 54/70

ANNEXE 2.11 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-LEGER LE G. BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LE GUERETOIS BOURG

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE BOURG. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 254 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000135

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,4 °f**
Valeur maxi : **1,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 55/70

ANNEXE 2.11 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-LEGER LE G. LA RUE BASSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LA RUE BASSE

Conclusion sanitaire

2023 Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de désinfection de l'eau.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA RUE BASSE. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 61 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000138

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C Anomalies régulières (références de qualité)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **1**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,7 °f**
Valeur maxi : **1,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 56/70

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LES BETOULLES

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES BETOULLES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 94 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000136

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **13,5 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,5 °f**
Valeur maxi : **1,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 57/70

ANNEXE 2.12 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-VICTOR EN M.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST VICTOR

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BEAUVAIS 1, BEAUVAIS 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VICTOR-EN-MARCHE), soit 355 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

FLUOR

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000150

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **8,4 mg/L**
Valeur maxi : **8,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,2 °f**
Valeur maxi : **2,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 58/70

ANNEXE 2.13 : BILAN QUALITE EAU 2024 LA CHAPELLE-TAILLEFERT BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE TAILLEFERT BOURG

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MONTMALLET 1 GAUCHE, MONTMALLET 2 DROIT. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)), soit 291 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000024

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,8 mg/L**
Valeur maxi : **8,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,55 °f**
Valeur maxi : **1,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 59/70

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE TAILLEFERT-LARDILLER

Conclusion sanitaire

2023 Qualité bactériologique convenable malgré une contamination ponctuelle et de faible ampleur observée en novembre 2023.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUY DU CHIROUX. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)), soit 144 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000025

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **91 %**
Valeur maxi : **1,11 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **14,5 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,35 °f**
Valeur maxi : **1,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 60/70

ANNEXE 2.14 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-ELOI BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST ELOI BOURG

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Eau de bonne qualité bactériologique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité **A** — Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTPIGEAUD. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-ELOI), soit 124 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000123

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,9 mg/L**
Valeur maxi : **4,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2019**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,65 °f**
Valeur maxi : **1,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 61/70

ANNEXE 2.14 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-ELOI DROUILLE (achat d'eau par SARDENT)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST ELOI DROUILLE

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MATHUBERT 1, MATHUBERT 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-ELOI), soit 23 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 0230000124

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — **A** Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES — **A** Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **10,5 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — **A** Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,3 °f**
Valeur maxi : **2,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 62/70

ANNEXE 2.15 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-CHRISTOPHE/SAVENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST CHRISTOPHE SAVENNES

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MASGIRAL. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 324 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000118

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,2 mg/L**
Valeur maxi : **7,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,4 °f**
Valeur maxi : **1,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 63/70

ANNEXE 2.16 : BILAN QUALITE EAU 2024 PEYRABOUT/SAVENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : PEYRABOUT SAVENNES

Conclusion sanitaire

2023 Qualité bactériologique convenable nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection.

Indicateur global de qualité

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PEYRABOUT. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 197 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000230

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,75 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **143**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,4 °f**
Valeur maxi : **1,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 64/70

ANNEXE 2.17 : BILAN QUALITE EAU 2024 SAINT-YREIX BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST YRIEIX LES BOIS

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 295 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000231

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,95 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0,011 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,35 °f**
Valeur maxi : **1,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 65/70

ANNEXE 2.18 : BILAN QUALITE EAU 2024 LA SAUNIERE/ST LAURENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST LAURENT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Qualité bactériologique convenable malgré une contamination ponctuelle observée en décembre 2023. Il est nécessaire cependant d'apporter une surveillance accrue du poste de désinfection.	B A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CHIROUX 2 AVAL, LE CHIROUX AMONT, LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, PEYRABOUT, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 1203 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000233

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **19 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **7,82 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **4,04 °f**
Valeur maxi : **16,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 66/70

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : AJAIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	Eau de bonne qualité bactériologique.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CHIROUX 2 AVAL, LE CHIROUX AMONT, LE MASPOMMIER 1G, LE MASPOMMIER 2INT, LE MASPOMMIER 3D, LE TIGOULET GOUTTES, LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, PEYRABOUT, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2, TIGOULET 1+2. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 1074 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023001134

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **6,06 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2,65 °f**
Valeur maxi : **16,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 67/70

ANNEXE 3 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (mars 2024)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

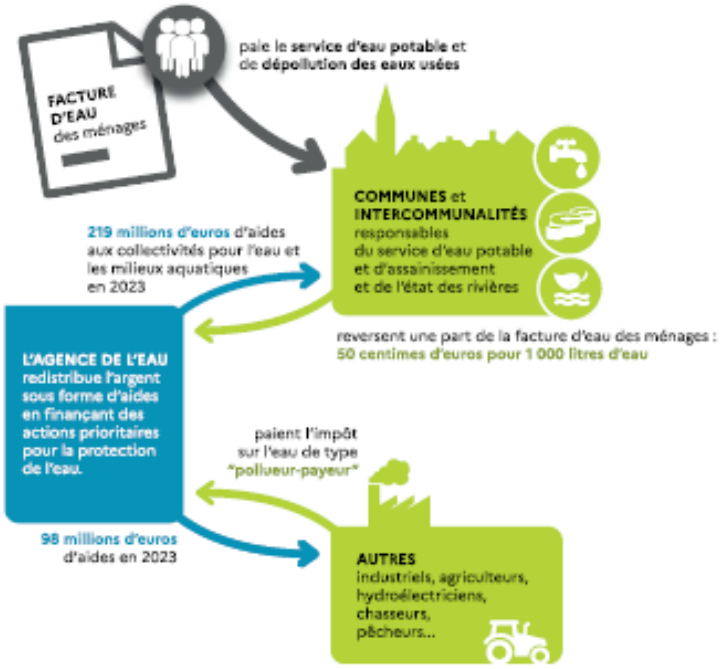

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'élu maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqu/vos-questions

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 68/70

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

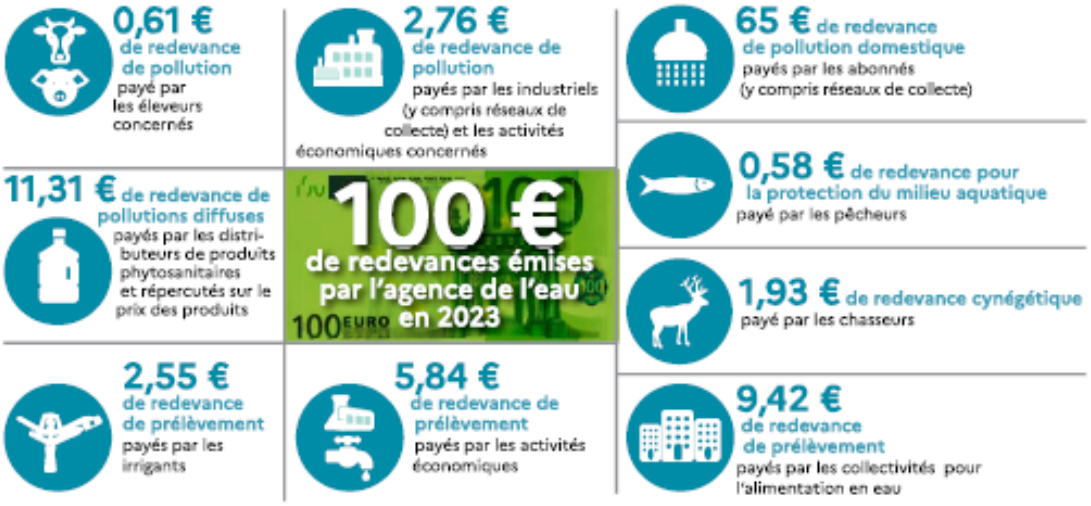

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

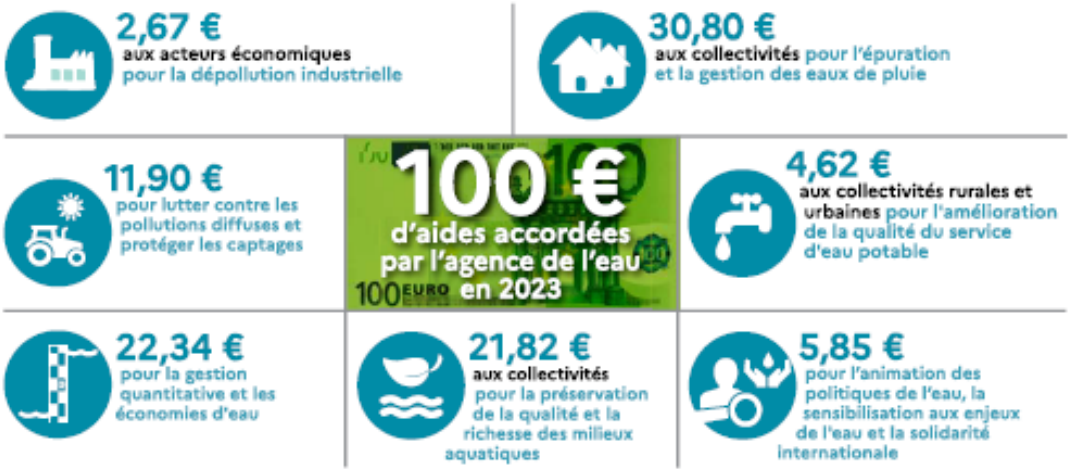

En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 69/70

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES **255 000**	POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE **52 %**	NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS **183**	MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)* **49,1**
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **771**	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS **2 871**	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE **46**	MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **551**

* **MAEC** : mesures agro-environnementales et climatiques, **BIO** : pour agriculture biologique, **PSE** : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.

PLAN DE RÉSILIENCE EAU Loire-Bretagne

- Appel à projets → Économiser l'eau
- Appel à projets → Renaturer villes et villages
- Appel à projets → Réduire les fuites

Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour **un accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience :
bit.ly/Securiser-Eau-Potable

Chaîne d'intégrité du document : 50 12 B2 19 74 F4 40 94 C3 0A E6 FB 4A BE FD C3
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759480
Page 70/70

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

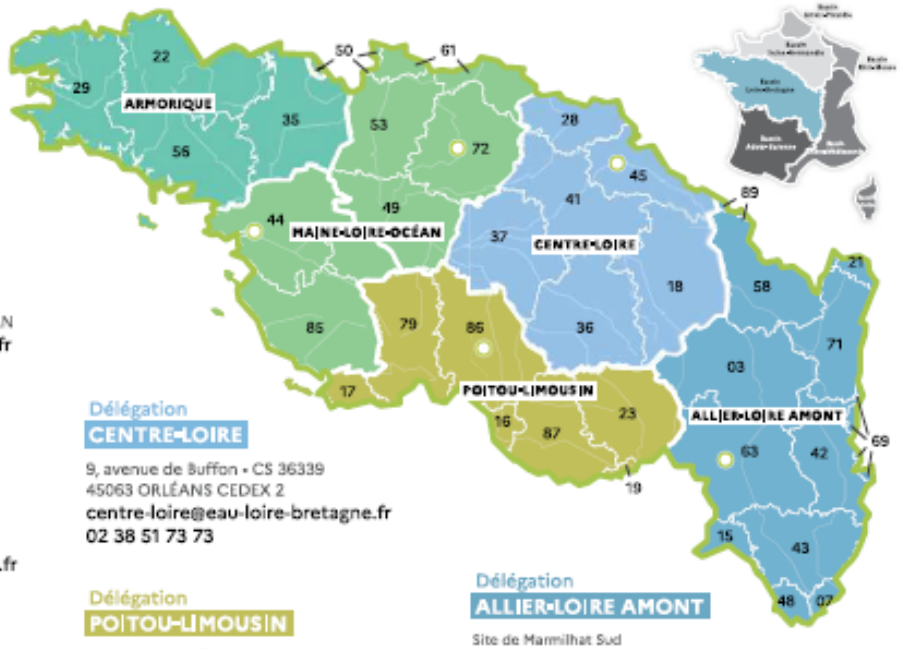

Siège
AGENCE DE L'EAU
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
ARMORIQUE
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation
MAINE-LOIRE-OCÉAN
NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation
CENTRE-LOIRE
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
POITOU-LIMOUSIN
7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation
ALLIER-LOIRE AMONT
Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964 Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024 L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr

Réalisation : AELB-DIC • Mars 2024 • Imprimé sur papier PEFC™

Chaîne d'intégrité du document : AF B7 6B 13 54 17 B7 B1 16 F2 CE A0 9C 20 6B 05
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759479

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Éric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée : le19 septembre 2025

Étaient présents : *M. Éric CORREIA, M. Éric BODEAU, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Nathalie VINZANT, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD*

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : *M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, M. Guy ROUCHON à M. Éric CORREIA, M. Thierry BAILLIET à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à M. Éric BODEAU, Mme Christine MARRACHELLI à Mme Françoise OTT, Mme Claire MORY à M. Alex AUCOUTURIER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL*

Étaient excusés : *M. François BARNAUD, Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, M. Jean-Luc MÉCHIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Corinne COMMERGNAT*

Nombre de membres en exercice *: 55*
Nombre de membres présents *: 29*
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote *: 10*
Nombre de membres excusés : *16*
Nombre de membres absents *: 0*
Nombre de membres ne participant pas au vote : *0*
Nombre de membres votants *: 39*
Quorum : 28 (atteint)
Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DES COMMUNES EN REGIE – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Chaîne d'intégrité du document : AF B7 6B 13 54 17 B7 B1 16 F2 CE A0 9C 20 6B 05
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759479
Page 2/3

Conformément à l'article précité, est joint au rapport, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, en Préfecture du département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le rapport annuel, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le public est avisé par le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le RPQS doit contenir à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le RPQS fait aussi l'objet d'une présentation au Conseil d'exploitation des Régies et en CCSPL, préalablement à la présentation en Conseil Communautaire.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Rapport annuel 2024 – et ses annexes- sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de la régie d'eau potable, est joint en annexe.

Le présent rapport a été présenté en Conseil d'exploitation et en Commission consultative des services publics locaux le 16 septembre 2025.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ✓ d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) des communes de la régie de l'eau potable, relatif à l'année 2024,
- ✓ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

Chaîne d'intégrité du document : AF B7 6B 13 54 17 B7 B1 16 F2 CE A0 9C 20 6B 05
AR préfecture : 023-200034825-20250925-CC_232_2025-DE
Reçu en préfecture le : 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025
Par : CORREIA Eric
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/759479

- ✓ de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ de publier les indicateurs de performance sur SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET

Éric CORREIA

Le Secrétaire

Bernard LEFEVRE